

## AVIS N° 232-2024 / DCBR / DG

### TPBF 6,50 % 2020-2028 B

#### Paiement des intérêts semestriels et remboursement partiel du capital

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs, que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina Faso procédera, **le 09 janvier 2025**, au paiement des intérêts semestriels et au remboursement partiel du capital de l'emprunt obligataire dénommé « TPBF 6,50 % 2020-2028 B » pour un montant global net d'impôt de **13 915 155 205 (treize milliards neuf cent quinze millions cent cinquante-cinq mille deux cent cinq FCFA)**.

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter le service financier de cette opération : la SGI SBIF 01 BP 5394 Ouagadougou 01-Burkina Faso ; Tél : +226 25 33 04 91 ; Email : [sbif@fasonet.bf](mailto:sbif@fasonet.bf) .

Fait à Abidjan, le 17 décembre 2024

Pour le Directeur Général  
du Dépositaire Central/Banque de Règlement

et par Délégation



Le Directeur des Opérations

Mohamed SISSOKO

SC B